N° 225 du mercredi 15 janvier 2025

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

APPEL À CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS À LA NOMINATION PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTEURS DES ORGANES DE PRESSE DE SERVICE PUBLIC

Décision de la HAAC portant résultats de la présélection

P. 09 - 11

DIVERSES INTERPRÉTATIONS DU TÔ FÂ 2025 P. 03

Rétropédalage et camouflet

RENCONTRE AVEC LA JEUNESSE PROGRESSISTE DE BANTÈ P. 05

Encouragement à la résilience et au travail

DOSSIER OLIVIER BOKO, OSWALD HOMEKY ET CIE P. 02

Un procès très attendu le 21 janvier 2025

DOSSIER OLIVIER BOKO, OSWALD HOMEKY ET CIE

Un procès très attendu le 21 janvier 2025

Le 21 janvier 2025, la Criet de Cotonou sera le théâtre d'un procès très attendu impliquant plusieurs figures politiques et administratives de premier plan, dont Olivier BOKO et Oswald HOMEKY. Ce dossier, qui a suscité un vif intérêt public, est au cœur des débats depuis plusieurs mois.

LES ACCUSATIONS

Olivier BOKO, conseiller spécial du président de la République, et Oswald HOMEKY, ministre des Sports, ainsi que plusieurs autres hauts responsables, sont accusés de diverses malversations financières et de mauvaise gestion des fonds publics. Les charges portent notamment sur des détournements de fonds dans le cadre de projets d'envergure nationale, notamment dans le secteur des infrastructures sportives.

LE CONTEXTE

L'affaire a éclaté suite à des enquêtes menées par les organes de contrôle de l'État, qui ont révélé des irrégularités majeures dans la gestion de certains projets publics. Des rapports accablants ont mis en lumière des pratiques douteuses, allant de la surfacturation à l'attribution de marchés publics à des entreprises fictives ou non qualifiées.

Le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique et des partenaires internationaux, a promis de faire toute la lumière sur cette affaire, symbole de la lutte contre la corruption et de la volonté de transparence prônée par les autorités.

UNE ATTENTE FÉBRILE

La date du 21 janvier 2025 est donc scrutée avec beaucoup d'attention par les citoyens, les médias et les observateurs politiques. Ce procès est perçu comme un test majeur pour le système judiciaire béninois, souvent critiqué pour son manque d'indépendance et d'efficacité dans les affaires impliquant des personnalités influentes. Pour de nombreux Béninois, il s'agit d'une opportunité de réaffirmer l'engagement du pays envers la justice et la bonne gouvernance. Des organisations de la société civile ont d'ores et déjà annoncé leur intention de suivre de près les audiences et d'informer le public sur le déroulement des procès.

LES CONSÉQUENCES POLITIQUES

Au-delà de l'aspect judiciaire, ce dossier pourrait avoir des répercussions politiques significatives. Les implications de figures de premier plan pourraient fragiliser certaines alliances politiques et modifier les équilibres au sein du pouvoir.

En conclusion, le procès d'Olivier BOKO, Oswald HOMEKY et leurs coaccusés est une étape cruciale pour le Bénin, un moment de vérité pour le système judiciaire et un signal fort sur l'engagement du pays dans la lutte contre la corruption. Les regards sont désormais tournés vers la Criet de Cotonou pour voir comment cette affaire sera traitée et quelles en seront les répercussions à long terme.

Emériс Joel ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION

RCCM RB/PNO/09A848

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Emériс Joel ALLAGBE

+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40 / 01 44 90 46 40

RÉDACTION

Marcus KOUDJENOUME

+229 01 97 73 97 61

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON

+229 01 96 13 84 84

DIVERSES INTERPRÉTATIONS DU TÔ FÂ 2025

Rétropédalage et camouflet

L'actualité au 229 de ces derniers jours est marquée par les polémiques autour du Tô fà 2025.

Le dernier épisode livré par ce feuilleton est le communiqué signé du professeur Mahougnon Kakpo, président du Comité des Rites Vodun, et qui recadre Monsieur David Koffi Aza dont les propos liés à l'interprétation du la révélation du Fádu Fù-Yèkù ont créé un tollé général. Plus qu'un camouflet cinglant, ce communiqué est un rétropédalage quand on voit de près le rôle joué par son auteur qui n'est rien d'autre que le porte parole du Collège des Bokònò ce 10 janvier 2025.

Dans son communiqué, le professeur Mahougnon Kakpo, à indiqué que David Koffi Aza a formulé des commentaires et interprétations sur le rapport du Bénin Tofa 2025. Ces déclarations, jugées inappropriées, ne reflètent ni les travaux du Collège des Bokònò, ni les positions officielles du Comité. De plus, le communiqué insiste sur le fait que ces interprétations n'engagent que leur auteur, et non les instances traditionnelles ou le Comité.

Par ailleurs, le Comité appelle à la sérénité et exhorte l'opinion publique, tant nationale qu'internationale, à éviter les amalgames. Également il précise que les propos de David Koffi Aza interviennent dans un contexte où des échéances importantes se profilent, notamment les élections générales de 2026 et le Bénin Tofa 2026, prévu dans un an. Enfin, le Comité réaffirme son engagement à préserver et valoriser les traditions ancestrales dans le strict respect des lois de la République, tout en rappelant l'importance de protéger le patrimoine culturel vodun contre toute instrumentalisation.

La goutte d'eau qui a débordé le vase

Au cours d'une sortie médiatique qu'il a effectuée au cours du week-end dernier, David Koffi Aza a livré une analyse controversée du signe Tôfâ 2025. Selon son interprétation, le message révélé par le Fâ appelle à une prolongation du mandat présidentiel de Patrice Talon, au-delà de la limite constitutionnelle de 2026. « Ce que je dis, je l'assume. Si nous faisons tout pour que le président parte en 2026, que ce soit les mouvanciers ou les opposants, nous allons tous le regretter », a-t-il affirmé.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU BÉNIN

Le Haut Commandement militaire réaffirme l'engagement indéfectible des forces armées

Suite à l'attaque terroriste du 8 janvier qui a profondément marqué l'armée et la nation, causant la mort de 28 militaires, le Chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises, le Général Fructueux GBA-GUIDI, a réuni un Conseil extraordinaire le 13 janvier dernier.

Cette session exceptionnelle a permis d'analyser en détail les circonstances de cette tragédie et d'identifier les mesures correctives nécessaires.

Les discussions ont notamment porté sur la révision du positionnement des troupes dans les régions frontalières avec le Niger et le Burkina-Faso, zones particulièrement exposées aux menaces terroristes. L'accent a également été mis sur l'importance de moderniser l'équipement militaire et d'intensifier la formation des soldats.

La réunion a aussi mis en lumière le besoin crucial d'améliorer la synergie entre les différentes unités déployées sur le terrain. Dans son intervention, le Général GBA-GUIDI a insisté sur l'impératif d'agir rapidement pour garantir la sécurité du territoire et de ses habitants.

Cette rencontre marque un tournant décisif dans la stratégie de lutte antiterroriste du Bénin, alors que la population et les partenaires régionaux attendent avec attention les prochaines initiatives. Le Chef d'État-Major a conclu en réaffirmant la détermination sans faille des forces armées à protéger le pays.

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

EMERIC Production

ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

☎ 98904640 / 44904640

Souhaitez-vous organiser un séjour dans un cadre idéal, original et complètement autonome?

Voulez-vous accueillir dans écrin de nature (mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque, séjour en famille et autres types de manifestations...)?

ELONA HOUSE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR LE CADRE ADÉQUAT

Porto-Novo, Djassin Houinvié - Tokpota

+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99

+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

ATTAQUE MEURTRIÈRE AU TRIPLE POINT DANS LE NORD-BÉNIN

Le président VLAVONOU et le personnel parlementaire saluent la mémoire des illustres disparus

Les messages de condoléances et de soutien aux proches parents des soldats béninois tombés sous les armes des terroristes le 8 janvier 2025 continuent de pleuvoir.

En dehors du message qu'il a fait publier sur sa page Facebook dès le lendemain du drame, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou a fait observer le lundi dernier une minute de silence en mémoire des illustres disparus. C'était à la faveur de la traditionnelle cérémonie des couleurs. Pour le premier responsable du Parlement béninois, cette tragédie ne doit pas être une source de démotivation pour la troupe, mais au contraire, une source de motivation. « La mort d'un combattant n'arrête pas le combat. Au contraire, c'est le moment de traduire nos défaillances en opportunité pour vaincre l'ennemi », a dit le Président Louis Gbèhounou Vlavonou, comptant sur l'esprit patriotique de la troupe.

Il a appelé l'ensemble des forces de défense et de sécurité à ne pas perdre espoir et à voir à travers les différents messages de soutien des hommes politiques, la société civile, des syndicalistes et autres, une forme de solidarité indéfectible de l'ensemble du peuple béninois. Poursuivant ses propos, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin a salué la bravoure des soldats tombés au front qui, malgré tout, ont réussi à repousser les assaillants qui, en réalité, étaient venus pour s'installer. Il a aussi salué les efforts consentis par le gouvernement et qui permettent aujourd'hui à nos forces de défense et de sécurité de défendre efficacement le territoire national, centimètre carré par centimètre carré, empêchant ainsi les terroristes de s'installer.

El-Hadj Affissou Anonrin

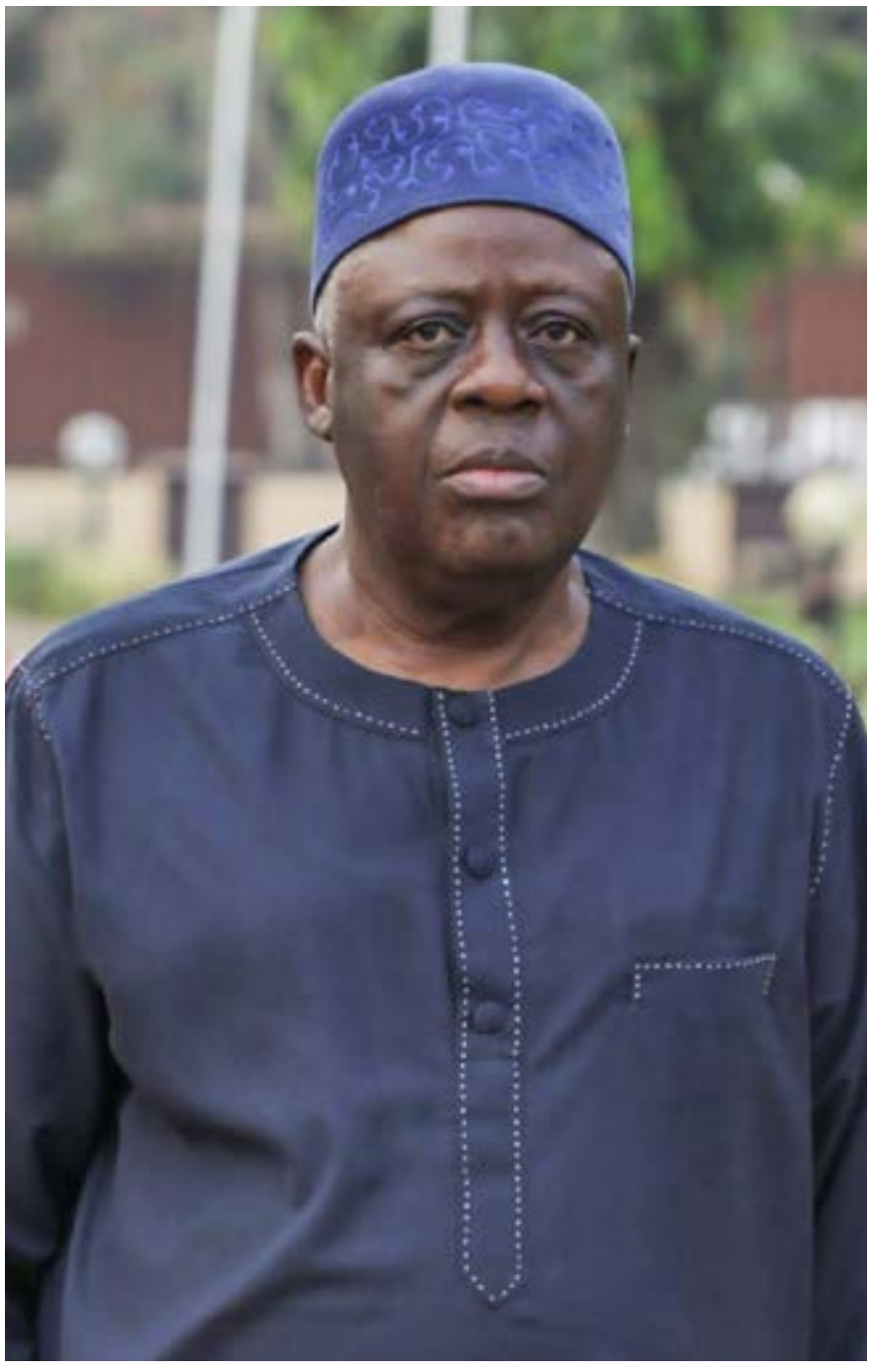

RENCONTRE AVEC LA JEUNESSE PROGRESSISTE DE BANTÈ

Encouragement à la résilience et au travail

Après sa rencontre avec les têtes couronnées de Bantè, dans la matinée du 12 janvier dernier, la Haute Direction Politique de l'Union Progressiste le Renouveau, conduite par le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, a poursuivi sa journée par une séance de travail avec la jeunesse progressiste de la commune. Cette occasion a permis de remobiliser les jeunes et d'échanger sur les enjeux de développement pour Bantè et le Bénin dans son ensemble.

Lors de cet échange, le Président DJOGBÉNOU a exprimé sa profonde reconnaissance à l'égard de la jeunesse de Bantè et leur a adressé ses vœux pour la nouvelle année. « Le vœu le plus précieux que je voudrais par vous, jeunesse Progressiste de Bantè, adresser à toute la jeunesse Progressiste, c'est la résilience aux tentations, le courage, la fidélité et la persévérance », a-t-il affirmé. Il a également mis en exergue l'importance d'un engagement accru des jeunes au sein des différentes structures du parti et souligné que « la jeunesse est le socle sur lequel le parti se construit».

De son côté, Faustin AROUKO, représentant de la jeunesse Progressiste de Bantè, a réaffirmé l'adhésion totale des jeunes aux objectifs du parti. Il a également souligné leur volonté de continuer à consolider la présence du parti sur le terrain et exprimé leur enthousiasme face au soutien des têtes couronnées, qui vient renforcer leur détermination à diffuser les valeurs du parti non seulement à Bantè, mais également au-delà de la commune.

DirCom UP le Renouveau

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

EMERIC Production

FENOU GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

LES APPARTEMENTS SONT DISPONIBLES POUR DE COURTS OU LONGS SÉJOURS

Porto-Novo, Djassin Houinvié - Tokpota - Dowa

+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99

+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

VILLE DE PORTO-NOVO

Une délégation de l'Agglomération de Cergy-Pontoise et de la Métropole de Lyon reçu par le maire

Le Maire Yankoty Charlemagne de Porto-Novo a reçu une délégation de l'Agglomération de Cergy-Pontoise et de la Métropole de Lyon hier, mardi 14 janvier 2025. Les discussions ont porté sur plusieurs projets clés, notamment le Festival Porto-No Mad, l'aménagement de la berge lagunaire, la végétalisation des rues, le projet Osindagbé, et le renouvellement des accords de coopération.

Le Festival Porto-No Mad, qui se tiendra du 16 au 19 janvier 2025, verra l'inauguration des places Tè-AGBANLIN et Dagbeklounou. Ce festival de tourisme et d'écotourisme est soutenu par divers partenaires européens et locaux. Le projet d'aménagement de la berge lagunaire avance avec l'organisation prochaine d'ateliers d'urbanisme. En parallèle, la végétalisation de la ville est en cours, incluant la formation d'élagueurs et le verdissement des rues.

Le projet Osindagbé, dont le financement est bouclé, prévoit la construction de latrines et de fontaines dans le 1er Arrondissement. Enfin, les échanges ont conclu sur une note positive avec l'accord pour renouveler les partenariats existants entre Porto-Novo et ses partenaires français.

ÉLECTIONS DE 2026

Message des évêques du Bénin à quelques mois du scrutin

La deuxième session plénière ordinaire de la Conférence Épiscopale du Bénin (CEB) s'est déroulée du 7 au 10 janvier 2025, au cours de laquelle les tensions politiques actuelles et les prochaines élections générales de 2026 ont occupé une place centrale dans les discussions.

Face au climat politique tendu que traverse le Bénin ces derniers mois, les évêques ont lancé un appel à l'apaisement. Dans leur message, ils soulignent que la pluralité politique, loin d'être un facteur de division, devrait être considérée comme un atout pour consolider la démocratie béninoise.

Dans la perspective des élections générales de 2026, la CEB invite l'ensemble des acteurs politiques, des leaders d'opinion et des citoyens à privilégier le dialogue et la réconciliation nationale. Le communiqué final, signé par Monseigneur Roger Houngbédji, archevêque de Cotonou, met l'accent sur la nécessité d'instaurer un climat de confiance et de paix, conditions essentielles au bon déroulement des futures échéances électorales.

Les évêques insistent particulièrement sur l'importance d'une gouvernance inclusive et d'une gestion équitable du processus électoral, afin que chaque citoyen puisse se sentir impliqué dans la construction de l'avenir du pays.

EMERIC Production

Nous sommes une
Entreprise de communication

NOS SERVICES

- Assistance en communication
- Evénementiel
- Hygiéne et sécurité de l'environnement
- Commerce Général et Divers
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Matériels et consommables informatiques
- Fournitures et mobiliers de bureaux
- Batiments et Travaux Publics
- Ingénierie informatique et télécoms
- Entretien et nettoyage
- Vidéo surveillance et réseaux électriques

CE QUI NOUS REND UNIQUE

Nous plaçons vos besoins au cœur de nos priorités, notre entreprise allie expertise, innovation et professionnalisme pour vous offrir des solutions sur mesure. Avec un engagement indéfectible envers la qualité et la satisfaction client, nous sommes votre partenaire idéal pour concrétiser vos projets avec succès et sérénité. Faites confiance à une équipe dynamique qui s'efforce de dépasser vos attentes à chaque étape.

Porto-Novo, Djassin Houinvié - Tokpota - Dowa

+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99

+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

APPEL À CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS À LA NOMINATION PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTEURS DES ORGANES DE PRESSE

Décision de la HAAC portant résultats de la présélection

COMMUNIQUÉ 1 : Par Décision N'25-003/HAAC du 08 Janvier 2025, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin rend publique les résultats de la présélection de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des Organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A et Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP).

DECISION N°25-003/HAAC DU 08 JANVIER 2025

PORTANT RESULTATS DE LA PRESELECTION DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS A LA NOMINATION PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EN CONSEIL DES MINISTRES, DES DIRECTEURS GENERAUX ET DES DIRECTEURS DES ORGANES DE PRESSE DE SERVICE PUBLIC (SOCIETE DE RADIO ET DE TELEVISION DU BENIN S.A-SRTB S.A ET OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE-ONIP)

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la Communication en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises publiques en République du Bénin ;

Vu le Décret n°2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) ;

Vu le Décret n°2023-562 du 08 novembre 2023 portant création de la Société de Radio et Télévision du Bénin S.A par fusion-absorption de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin et du Centre Multimédia des Adolescents et des Jeunes du Bénin et approbation de ses statuts ;

Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème) mandature ;

Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;

Vu la Décision n°24-080/HAAC du 31 octobre 2024 portant création de la commission temporaire chargée de proposer à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin- SRTB.S.A et Office National d'Imprimerie et de Presse- ONIP) ;

Vu la Décision n°24-081/HAAC du 31 octobre 2024 portant détermination de la procédure de sélection des candidats pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin-SRTB.S. A et Office National d'Imprimerie et de Presse-ONIP);

Vu la Décision n°24-082/HAAC du 31 octobre 2024 portant lancement de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin-SRTB.S. A et Office National d'Imprimerie et de Presse-ONIP) ;

Vu le communiqué n°007-24/HAAC/PT/CLC/CMSPu/DC/SGA/DAJC/SDC/SCS du 31 octobre 2024 ;

Vu le procès-verbal du 09 décembre 2024 relatif à la clôture du dépôt des dossiers pour l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination, par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin- SRTB.S.A et Office National d'Imprimerie et de Presse- ONIP);

Vu le rapport adopté le 12 décembre 2024 relatif à l'étude des dossiers reçus en vue de la présélection des candidats dans le cadre de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision S.A et Office National d'Imprimerie et de presse –ONIP) .

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article premier: Sont enregistrés à l'issue des opérations d'ouverture et de dépouillement des plis entrant dans le cadre de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin SRTB S.A et Office National d'Imprimerie et de presse – ONIP) par poste, les candidatures ci-après :

I- **DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE RADIO ET TELEVISION DU BENIN S.A (24)**

1. BONI José Marcel ;
2. HESSOU Florent Eustache ;
3. AQUEREBURU RABATEL Angela ;
4. TCHIBOZO MASSOU Ayaba Marie-Laure Brigitte ;
5. KPOCHEME Franck Simplice ;
6. OUMAROU DENAGBE Abiatou ;
7. FOUNDOHOU Omolacé Ghyslain ;
8. ALLOUKOUTOUI Innocent ;
9. AGOSSA Césaire ;
10. KINDJI Alotongninou Marius Eric ;
11. ADIGBLI Claude ;
12. GBAGUIDI T. Flacre ;
13. KOUNDE Ogoutchina ;
14. AHOTIN Nicaise Médéhoukho ;
15. GBAGUIDI Sulpice Oscar ;
16. AKOBI Clément H.Ifiboiouwa ;
17. ZOSSOU Gervais S. ;
18. AKPOVO Coffi Ulrich Lorel ;
19. da SILVA Christian ;
20. AMOUSSA Aboudou Fataou ;
21. MAFORIKAN Agapit Napoléon ;
22. KOBOUDE Léon Anjorin ;
23. KOUDAHOUA Freddy ;
24. AFFOGNON Mireille Odette.

II- **DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE (08)**

1. ASSOGBAHOU Togla Justin ;
2. YEHOUENOU Cica Bertille ;
3. KPELLY Luc Fernand ;
4. BONI José Martial ;
5. ALLABI Alain Dieudonné ;
6. ADIGBLI Claude ;
7. HODE Rodrigue M.L. ;
8. SOWAKOUDE Bertin.

III- **DIRECTEUR DE BENIN TV (07)**

1. ELEGBE A. Michée ;
2. OUMAROU DENAGBE Abiatou ;
3. NOUTEHOU Prosper ;
4. KPEIDJA Angela Philognon ;
5. DJOSSOU Patrick Lin Gérard ;
6. ALLADAYE Jocelyne ;
7. HOUNTONDJI Frédéric.

IV- **DIRECTEUR DE BENIN TV ALAFIA (08)**

1. N'YABA Tobatori Félicité ;
2. SAGBOHAN Evéline ;
3. KINDEKON Michel ;
4. SEBO Emmanuel ;
5. CATRAYE Délondji Jemima ;
6. SINABEROGUI Pascal ;
7. AWE Vincent ;
8. HOUNKEALA Tiburce Bertin.

V- **DIRECTEUR DE BENIN TV JUNIORS (08)**

1. HOUEHOU Bodoun Janvier ;
2. KINDJI Yetondohou Hospice ;
3. OROU NAM Ibrahim ;
4. AGBAZAHOU Lénaic Jean- Célin ;
5. AKOUEGNINOU Roch Aurelien ;
6. TCHIAKPE Rosemonde Raymonde ;
7. HOUNKOU KANTIONO Blanche Olga L. ;
8. GAROUE FACIA Inès.

VI- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN (06)**

1. Maurice MAHOUNON ;
2. AYAKA Gildas Serge ;
3. N'DAH SEKOU T. Henri ;
4. HOUINATO Eloise ;
5. ADISSO Mesmin J. ;
6. IDRISSOU SOULER Djamila.

VII- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN ALAFIA (04)**

1. NASCIMENTO Mahugbé Alain E. ;
2. KPODAN Corrian Brice ;
3. SESSOU Urbain ;
4. BASSAOU Maurice.

VIII- **DIRECTEUR DE KIFF FM (09)**

1. DJODJI Ulysse Elliot ;
2. AKPONNA Latowon Hermine ;
3. ISSA Hamadou ;
4. IBIKOUNLE Jean Paul ;
5. HOUNKANRIN Candide l'Heureux l'A. ;
6. FATONDJI Achille ;
7. YACOUBOU Gilles Odilon ;
8. TAMADAHO S. Angelo ;
9. AMOUSSOU M. Arnaud.

IX- **DIRECTEUR DE RADIO PARAKOU (11)**

1. KOUKOUBOU Hervé Fernand ;
2. GBADAMASSI Massouhoudou ;
3. AGBOTA Ernest ;
4. N'YABA Tobatori Félicité ;
5. SOUMANOU Habib Boubakar ;
6. NASCIMENTO Mahugbé Alain E. ;
7. YODOMA IMOROU Issiakou ;
8. LAO YERIMA SOULEY Daouda ;
9. KOUNDE Ogoutchina ;
10. SINABEROGUI Pascal ;
11. ALAGBE Abdou Azizou.

X- **DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL "LA NATION" (07)**

1. AMOUSSOU C.H. Paul ;
2. SEWADE Bruno ;
3. PLAGBETO M. Claude Urbain ;
4. TOBOKO Jacques ;
5. MEHOUEHOU M. José ;
6. ADISSO Mesmin J. ;
7. KATAKOULA Dieu-Donné.

Article 2 : Sont présélectionnés, par poste, les candidats ci-après :

I- **DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE RADIO ET TELEVISION DU BENIN S.A (14)**

1. HESSOU Florent Eustache ;
2. AQUEREBURU RABATEL Angela ;
3. TCHIBOZO MASSOU Ayaba Marie-Laure Brigitte ;
4. KPOCHEME Franck Simplice ;
5. OUMAROU DENAGBE Abiatou ;
6. FOUNDOHOU Omolacé Ghyslain ;
7. AGOSSA Césaire ;
8. KINDJI Alotongninou Marius Eric ;
9. KOUNDE Ogoutchina ;
10. AHOTIN Nicaise Médéhoukho ;
11. GBAGUIDI Sulpice Oscar ;
12. MAFORIKAN Agapit Napoléon ;
13. KOBOUDE Léon Anjorin ;
14. KOUDAHOUA Freddy.

II- **DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE (06)**

1. YEHOUENOU Cica Bertille ;
2. KPELLY Luc Fernand ;
3. BONI José Martial ;
4. ALLABI Alain Dieudonné ;
5. HODE Rodrigue M.L. ;
6. SOWAKOUDE Bertin.

III- **DIRECTEUR DE BENIN TV (07)**

1. ELEGBE A. Michée ;
2. OUMAROU DENAGBE Abiatou ;
3. NOUTEHOU Prosper ;
4. KPEIDJA Angela Philognon ;
5. DJOSSOU Patrick Lin Gérard ;
6. ALLADAYE Jocelyne ;
7. HOUNTONDJI Frédéric.

IV- **DIRECTEUR DE BENIN TV ALAFIA (07)**

1. N'YABA Tobatori Félicité ;
2. SAGBOHAN Evéline ;
3. KINDEKON Michel ;
4. SEBO Emmanuel ;
5. CATRAYE Délondji Jemima ;
6. SINABEROGUI Pascal ;
7. AWE Vincent.

V- **DIRECTEUR DE BENIN TV JUNIORS (07)**

1. HOUEHOU Bodoun Janvier ;
2. KINDJI Yetondohou Hospice ;
3. OROU NAM Ibrahim ;
4. AGBAZAHOU Lénaic Jean- Célin ;
5. AKOUEGNINOU Roch Aurelien ;
6. TCHIAKPE Rosemonde Raymonde ;
7. GAROUE FACIA Inès.

VI- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN (06)**

1. Maurice MAHOUNON ;
2. AYAKA Gildas Serge ;
3. N'DAH SEKOU T. Henri ;
4. HOUINATO Eloise ;
5. ADISSO Mesmin J. ;
6. IDRISSOU SOULER Djamila.

VII- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN ALAFIA (04)**

1. NASCIMENTO Mahugbé Alain E. ;
2. KPODAN Corrian Brice ;
3. SESSOU Urbain ;
4. BASSAOU Maurice.

VIII- **DIRECTEUR DE KIFF FM (09)**

1. DJODJI Ulysse Elliot ;
2. AKPONNA Latowon Hermine ;
3. ISSA Hamadou ;
4. IBIKOUNLE Jean Paul ;
5. HOUNKANRIN Candide l'Heureux l'A. ;
6. FATONDJI Achille ;
7. YACOUBOU Gilles Odilon ;
8. TAMADAHO S. Angelo ;
9. AMOUSSOU M. Arnaud.

IX- **DIRECTEUR DE RADIO PARAKOU (10)**

1. KOUKOUBOU Hervé Fernand ;
2. GBADAMASSI Massouhoudou ;
3. AGBOTA Ernest ;
4. N'YABA Tobatori Félicité ;
5. SOUMANOU Habib Boubakar ;
6. NASCIMENTO Mahugbé Alain E. ;
7. LAO YERIMA SOULEY Daouda ;
8. KOUNDE Ogoutchina ;
9. SINABEROGUI Pascal ;
10. ALAGBE Abdou Azizou.

X- **DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL "LA NATION" (06)**

1. AMOUSSOU C.H. Paul ;
2. SEWADE Bruno ;
3. PLAGBETO M. Claude Urbain ;
4. MEHOUEHOU M. José ;
5. ADISSO Mesmin J. ;
6. KATAKOULA Dieu-Donné.

Article 3 : Sont rejetées, par poste, pour les motifs indiqués ci-dessous les candidatures ci-après :

I- **DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE RADIO ET TELEVISION DU BENIN S.A (10)**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Motif du rejet
1	BONI José Martial F.	- Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Expérience professionnelle non prouvée.
2	GBAGUIDI Flacre	- CV non signé ; - Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Expérience professionnelle non prouvée.
3	ALLOUKOUTOUI Innocent	- Dossier en vrac ; - Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Référent n'est pas du domaine - Expérience professionnelle non prouvée.
4	ADIGBLI Claude	- Dossier en vrac ; - Photocopie de la lettre de motivation ; - Photocopie du CV ;
		- Lettre de référent photocopiée et signée par un candidat au même poste ; - Mémoire de moins de 3 pages ; - Expérience professionnelle non prouvée.
5	AKOBI Ifiboiowa Clément	- Dossier en vrac ; - Lettre de motivation de plus d'une page ; - Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Référent n'est pas du domaine ; - Mémoire de plus de 5 pages ; - Expérience professionnelle non prouvée.
6	ZOSSOU S. Gervais	- Lettre de motivation de plus d'une page ; - Casier judiciaire non conforme (datant de plus de 3 mois) ; - Mémoire de plus de 5 pages et ne respectant pas la mise en forme exigée ; - Expérience professionnelle non prouvée.
7	AKPOVO Ulrich Lorel	- Expérience professionnelle non prouvée.
8	da SILVA Christian	- Référent n'est pas du domaine ; - Expérience professionnelle non prouvée.
9	AMOUSSA Aboudou Fataou	- Expérience professionnelle non prouvée.
10	AFFOGNON Mireille Odette	- numérique non déposé ; - Dossier en vrac ; - Casier judiciaire non produit ; - Expérience professionnelle non prouvée.

II- **DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE (02)**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Motif du rejet
1	ASSOGBAHOU Togla Justin	- Expérience professionnelle insuffisante
2	ADIGBLI Claude	- Dossier en vrac ; - Photocopie de la lettre de motivation ; - Photocopie du CV ; - Photocopie du casier judiciaire ; - Expérience professionnelle non prouvée.

III- **DIRECTEUR DE BENIN TV (NEANT)**

IV- **DIRECTEUR DE BENIN TV ALAFIA (01)**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Motif du rejet
01	HOUNKEALA Tiburce Bertin	- CV non signé ; - Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Expérience professionnelle non prouvée.

V- **DIRECTEUR DE BENIN TV JUNIORS (01)**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Motif du rejet
01	HOUNKOU KANTIONO Blanche Olga Leticia	- CV non signé ; - Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Référent pas dans le domaine ; - Expérience professionnelle non prouvée.

VI- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN (NEANT)**

VII- **DIRECTEUR DE RADIO BENIN ALAFIA (NEANT)**

VIII- **DIRECTEUR DE KIFF FM (NEANT)**

IX- **DIRECTEUR DE RADIO PARAKOU (01)**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Motif du rejet
01	YODOMA IMOROU Issiakou	- Diplôme non conforme aux exigences de l'appel à candidatures ; - Expérience professionnelle non prouvée.

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE PARAISSANT AU BENIN

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.

www.lemblemedujour.com

Porto-Novo, Djassin Houinvié

+229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

APPEL À CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS À LA NOMINATION PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTEURS DES ORGANES DE PRESSE DE SERVICE PUBLIC

Décision de la HAAC portant résultats de la présélection (Suite)

Suite à la décision N'25-003/HAAC du 08 Janvier 2025 portant résultats de la présélection de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des Organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A - SRTB S.A et Office National d'Imprimerie et de Presse - ONIP), les candidats présélectionnés sont invités à prendre part à la phase d'entretien par poste devant l'Assemblée des Conseillers du lundi 20 janvier au vendredi 24 janvier 2025 au siège de la HAAC, sis au Boulevard de la Marina, selon le calendrier ci-après.

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION
HAAC

COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

N° 001-25/HAAC/PT/CLC/CMSPu/DC/SG/SGA/DAJDC/SAJ/SCS

Suite à la Décision n°25-003/HAAC du 08 janvier 2025 portant résultats de la présélection de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des Ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A-SRTB SA et Office National d'Imprimerie et de Presse -ONIP), les candidats présélectionnés sont invités à prendre part, à la phase d'entretien, par poste, devant l'Assemblée des Conseillers du **lundi 20 janvier au vendredi 24 janvier 2025** au siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, sis au Boulevard de la Marina, selon le calendrier ci-après :

Lundi 20 janvier 2025 : de 10h 00 à 12h 46 mn

DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE RADIO ET TELEVISION DU BENIN S.A

Mardi 21 janvier 2025 :

- de 10h 00 à 11h 10 mn : **DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL D'IMPRIMERIE ET DE PRESSE**
- de 11h 12 à 12h 22 mn : **DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL « LA NATION »**

Mercredi 22 janvier 2025 :

- de 10h à 11h 22 mn : **DIRECTEUR DE BENIN TV**
- de 11h 24 mn à 12h 46 mn : **DIRECTEUR DE BENIN TV ALAFIA**

Jeudi 23 janvier 2025 :

- de 10h à 11h 22 mn : **DIRECTEUR DE BENIN TV JUNIORS**
- de 11h 24 mn à 12h 34 mn : **DIRECTEUR DE RADIO BENIN**
- de 12h 36 mn à 13h 22 mn : **DIRECTEUR DE RADIO BENIN ALAFIA**

Vendredi 24 janvier 2025 :

- de 10h à 11h 46 mn : **DIRECTEUR DE KIFF FM**
- de 11h 48 mn à 13h 46 mn : **DIRECTEUR DE RADIO PARAKOU**

Tout candidat qui ne respecte pas la tranche horaire dédiée à son poste perd son droit de passage à l'entretien.

Cotonou, le 13 janvier 2025

Le Président

Edouard C. LOKO

01 BP : 3567 Cotonou (Bénin) – Tél. : (229) 01 21 31 17 43 / 01 21 31 17 44 / 01 21 32 15 00
Site web : www.haac.bj email : contact@haac.bj au.cabinet@haac.bj

2

DRAME SURVENU À AKPAKPA

Le Gouvernement aux côtés des sinistrés

Une délégation gouvernementale était hier, mardi 14 janvier 2025 au chevet des sinistrés suite à l'explosion survenue à Ayélawadjè à Akpakpa. À l'issue de la visite des différents services ayant reçu les patients au niveau du CNHU, les Ministres Alassane SEIDOU, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Benjamin HOUNKPATIN, de la santé et Véronique TOGNIFODÉ, des Affaires sociales et de la Microfinance ont exposé le point des diligences faites par le Gouvernement suite à ce sinistre survenu dans la journée du samedi 10 janvier 2025.

Ainsi, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence pour sécuriser le périmètre, prévenir des cas d'intoxication massive et assurer la prise en charge sanitaire et sociale des patients. Tôt ce mardi matin, la délégation s'est une fois encore rendue au CNHU pour s'enquérir de l'état de santé des compatriotes touchés par ce drame.

Du point fait par le Ministre de la santé, une grande majorité des patients ont été admis à retourner chez eix, mais on déplore tout de même quelques pertes en vies humaines. « À la date d'aujourd'hui, la situation a évolué positivement et nous avons plus de 2/3 des patients sur les 150 que nous avons reçus qui sont libérés. Une cinquantaine de patients sont encore en cours de suivi au CNHU et au niveau du centre de traitement des épidémies à Abomey-Calavi. Parmi les patients admis, nous avons eu une dizaine de cas graves parmi lesquels nous avons perdu 2, et 4 sont en situation critique. Plus de la moitié des patients sont des enfants », a expliqué le Ministre de la santé qui a tenu à lancer un appel à la population. « Les maisons situées aux abords immédiats des lieux ont été totalement évacuées. Nous allons maintenir le statu quo. Je voudrais inviter toute personne exposée qui sentirait le moindre signe à se rapprocher du centre de santé le plus proche pour une prise en charge appropriée », a-t-il déclaré.

La question de la sécurité des personnes préoccupe au plus haut point le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique qui a exhorté les populations à alerter sur des situations d'entreposage sauvage de produits à caractère chimique ou inflammables en agglomération. « Il faut privilégier la prévention en collaborant avec la Police. Au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, nous avons le 166 que n'importe quel citoyen peut appeler pour signaler ces situations », a-t-il laissé entendre.

Dans son intervention, la Ministre des Affaires sociales et de la microfinance a affirmé que la prise en charge des patients a été totalement gratuite. « Tous les soins de santé ont été pris en charge gratuitement par l'État. Depuis le dimanche, des équipes d'actions sociales sont à pied d'œuvre pour écouter les familles affectées et leur venir en soutien sur le plan psychologique », a rassuré Madame Véronique TOGNIFODÉ.

Gouvernement du Bénin

EMERIC Production

ELONA HOUSE
SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE
98904640 / 44904640

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

EMERIC Production

FENOU GUEST HOUSE
APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS
98904640 / 44904640

Porto-Novo, Djassin Houinvié - Tokpota - Dowa

+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99

+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07